

Règlement

La « P'tite CO 2025 »

Article 1 – ORGANISATION :

La « **Petite CO 2025** » est organisée par l'association sportive du collège Albert Camus ainsi que de la section sportive course d'orientation, le Vendredi 14 Mars 2025. Nous renouvelons cet événement qui est a réalisé en équipe de 2 ou 3.

Le principe de la « **Petite CO 2025** » est de trouver, en un temps limité, un maximum de balises préalablement placées en milieu naturel par l'organisation. Chaque concurrent dispose de différentes cartes d'orientation mais l'équipe ne peut se séparer sauf si l'épreuve spéciale le spécifie et réunie les conditions de sécurités nécessaires.

La « **Petite CO 2025** » a fait l'objet d'une déclaration en préfecture et dispose donc de toutes les autorisations administratives nécessaires.

Article 2 – PARTICIPATION et DEFINITION :

2.1 Cette année, **2 formules compétition** avec classement sont proposées. Tous les parcours sont ouverts aux équipes féminines, mixtes et masculines.

Courses nocturnes :

Circuits	Temps approximatifs	Accueil Gymnase A.	Briefing Gymnase A.	Départ
----------	------------------------	-----------------------	------------------------	--------

		Camus	Camus	
P'tit Circuit	1h	18h45	19h45	20h00
Grand Circuit	2h30	18h	19h45	19h45

Fermeture des circuits : 22h30

2.2 Pour ces deux parcours, la « **P'tite CO 2025** » est ouverte à toutes les personnes en bonne condition physique. Pour le grand circuits, l'âge minimum requis est de 11 ans, le jour de l'inscription et devront être accompagnés d'un adulte.

Pour tous les participants mineurs : autorisation parentale signée des parents à fournir au plus tard lors de l'accueil de la course.

2.3 La « **P'tite CO 2025** » est ouverte aux équipes comprises entre 2 et 3 personnes. Pour des questions de sécurité, aucun concurrent n'est autorisé à prendre le départ seul.

2.4 Pendant la course, chaque équipe est en autonomie totale (eau, nourriture, matériel, tenues vestimentaires ...)

2.5 Chaque équipe engagée doit respecter le code de la route, les instructions de sécurité et les décisions émises par l'organisateur de l'épreuve.

2.6 Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant la « **P'tite CO 2025** ».

2.7 Les informations d'ordre « logistique » (lieux et horaires de départs ...) peuvent être actualisées sur le site internet du collège <https://camus->

torigny.college.ac-normandie.fr/.

Article 3 – MODALITES D'INSCRIPTION :

3.1 L'inscription se fera exclusivement par internet via le prestataire engage-sports.fr. Toutes les informations seront disponibles sur le site du collège <https://camus-torigny.college.ac-normandie.fr/>. Aucun engagement ne sera pris le jour même.

La saisie des données administratives, la transmission des documents ainsi que le paiement se feront via internet, sur le site <https://www.engage-sports.com>. Le suivi du traitement des dossiers sera accessibles depuis ce même site.

3.2 Les circuits compétition de la « P'tite CO 2025 » seront déclarés comme une compétition avec chronométrage et classement. Ainsi, l'inscription de toute personne nécessitera la validation d'une des conditions suivantes :

OU présentation d'une licence FFCO 2025

OU présentation pour **les personnes majeures non licenciés**, d'une attestation indiquant qu'il a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport

OU **pour les mineurs non licenciés**: le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur dont le contenu est défini par l'arrêté du 7 mai 2021. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le

sportif mineur attestent alors que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.

Le concurrent est le seul responsable des informations et des documents qu'il fournit lors de la phase d'inscription. Seuls les dossiers complets et validés 4 jours avant l'épreuve seront retenus.

3.3 L'inscription comprend pour chaque concurrent :

- Les cartes d'orientation (une pour chaque concurrent)
- Un ou plusieurs doigts électroniques Sportident par équipe
- Une fiche de résultats par équipe

3.4 Les tarifs d'inscription :

Circuits chronométrés	Tarifs par personne
P'tit circuit	8 euros
Grand circuit	10 euros

A ces tarifs s'ajoutent les frais de service retenus par le prestataire d'inscription engage-sports.com (environ 1 euros)

Prévoir un chèque de caution de 60 euros pour le prêt du doigt électronique.

Article 4 – ASSURANCE :

4.1 Organisation : L'association sportive du collège A. Camus est couverte auprès de la MAIF, par un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur et celle de ses adhérents.

4.2 Par le fait de s'inscrire, chaque participant déclare être conscient des risques inhérents à la pratique de la course d'orientation en milieu naturel et en compétition.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes données lors du briefing d'avant course durant l'épreuve.

Chaque participant s'engage à renoncer à tout recours, de quelque nature qu'il soit, contre l'organisation pour tous les dommages (accident, blessure, vols, dégâts sur les biens personnels ou autre), se produisant au cours de l'épreuve ou dans le cadre de celle-ci.

Chaque participant s'engage à ses risques et périls, atteste qu'il est couvert par une responsabilité civile personnelle, qu'il est apte à la pratiques des Activités Physiques de Pleine Nature.

4.3 Les concurrents, en s'inscrivant via internet, atteste avoir lu le règlement.

4.4 Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre d'une course d'orientation. Par son inscription, chaque participant s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, matériel usagé, de quelque sorte que ce soit, derrière lui. Tout contrevenant sera immédiatement exclu et tenu civilement responsable en cas de plaintes : des autorités locales, des ONF, services de l'Etat ou des propriétaires

privés.

4.5 L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve.

Article 5 – SECURITE :

Les concurrents s'engagent :

- à assister au briefing d'avant-course et en respecter les consignes,
- à porter assistance aux personnes en danger,
- **à respecter le code de la route (les participants sont considérés comme des piétons),**
- à avertir l'organisation en cas d'abandon,
- à respecter les passages obligatoires (traversées de route ...) indiqués sur la carte,
- à respecter les zones interdites, les propriétés privées (sauf autorisation explicitement donnée par l'organisation au briefing), les massifs de fleurs et les plantations.

Tout participant inscrit sera responsable des accidents qu'il provoque.

Article 6 – EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

Par équipier :

- Une tenue vestimentaires adaptées à la pratique de la course d'orientation ainsi qu'à la météo
- Un **gilet réfléchissant**
- Un lampe frontale

Par équipe :

- Un téléphone portable (celui dont le numéro a été donné à

l'organisation lors de l'inscription)

- Une couverture de survie
- Éventuellement de l'eau et des barres énergisantes
- Un chèque de caution de 60 euros pour le doigt électronique SI

Article 7 – PENALITES ET DISQUALIFICATIONS :

- Absence du port du gilet jaune de sécurité
- Pollution ou dégradation manifeste des sites (disqualification)
- Abandon (disqualification)
- Usage de produits et procédés dopants (disqualification)
- Non-respect du code de la route et/ou des injonctions données par les bénévoles signaleurs (disqualification).

Article 8 : ABANDON :

En cas d'abandon sur le parcours, l'équipe s'engage à en avertir immédiatement l'organisation à l'aide des numéros de téléphone donnés sur la feuille de route. Le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

Article 9 : ANNULATION:REMBOURSEMENT :

9.1 En cas d'incapacité à participer à l'événement pour des raisons médicales, un remboursement de 50% du montant de l'inscription sera accordé, sous réserve de présentation par le concurrent d'un certificat médical officiel justifiant de l'incapacité à participer.

9.2 L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de

modifier le contenu et le règlement de l'épreuve.

9.3 En cas d'annulation, les inscriptions seront remboursées moins les frais liés à la gestion des inscriptions (environ 1 euros).

9.4 L'organisation se réserve le droit d'annuler en dernière minute l'épreuve en cas de mauvaises conditions météo (**vigilance orange ou rouge émise par Météo France**). Les inscriptions seront remboursées moins les frais liés à la gestion des inscriptions (environ 1 euros).

Article 10- CLASSEMENTS :

10.1 Les circuits de la « P'tite CO 2025 » sont des compétitions sportives avec des horaires de départ et un temps limite de fermeture des circuits. Le passage aux balises est validé par la lecture de la puce électronique de contrôle remise au préalable à chaque équipe.

10.2 Il y aura un classement par course. Les organisateurs s'autorisent à récompenser les 3 premiers des deux courses.

10.3 Le classement est effectué au temps avec pénalités de temps pour balises manquantes et dépassement de barrière horaire.

Article 11 – RGPD :

Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à ne pas divulguer les informations recueillies lors de l'inscription (nom, prénom, licence, adresse postale et mail, téléphone, autorisation parentale).

Le fait de s'inscrire signifie que le concurrent accepte sans réserve le présent règlement et s'engage à le respecter.